

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19/10/2021

Métiers du bois : l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS, en partenariat avec la MSA, proposent une nouvelle offre de prévention des risques au travail

Les salariés des métiers du bois (ameublement, emballage et scierie) sont exposés à de nombreux risques professionnels : douleurs au dos et aux articulations, coupures, blessures, chutes, maladies respiratoires, allergies et cancers...

Les conséquences sur la santé des salariés et sur l'activité sont importantes : 390 000 journées de travail perdues par an, difficultés de recrutement, désorganisation du travail.

Des outils pour accompagner les entreprises du bois à concevoir leur DUER

Une démarche de prévention efficace débute par l'évaluation des risques professionnels formalisée dans le « [document unique d'évaluation des risques](#) » (DUER). Obligation légale pour tout employeur, la réalisation de ce document permet d'identifier les actions de prévention à mener en fonction des activités propres à son entreprise.

Pour aider ces entreprises, [des outils sectoriels interactifs](#) sont proposés en ligne par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et la MSA. Ils permettent aux entreprises de concevoir leur DUER et de télécharger un plan d'actions en conséquence.

Ces solutions et outils sont accompagnés d'une série de recommandations et de conseils par métier, que les entreprises peuvent trouver en ligne sur www.ameli.fr/bois, www.inrs.fr/bois et www.msa.fr/sst/scierie.

Une offre lancée en collaboration avec les organisations professionnelles

Cette offre a été construite par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS, en partenariat avec la MSA, pour les scieries, et en collaboration avec les organisations professionnelles pour l'ameublement : l'Ameublement français et l'institut technologique FCBA.

Plus d'informations :

www.ameli.fr/bois

www.inrs.fr/bois

www.msa.fr/sst/scierie

À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des « accidents du travail et maladies professionnelles » (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, elle fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels.

A propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité sociale – branche accidents du travail / maladies professionnelles.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr. Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

A propos de la MSA

Avec 27,4 milliards d'euros de prestations versées à 5,4 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle mène des actions à caractère sanitaire et social et prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels.

La MSA est un expert reconnu dans le domaine de la prévention en agriculture. Elle compte un réseau national de plus de 1 000 collaborateurs en Santé-Sécurité au Travail. Ainsi, la synergie entre les services de médecine du travail et de prévention des risques professionnels permet la mise en place d'une approche pluridisciplinaire et globale des questions de santé au travail des actifs agricoles, dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Contact presse pour l'Assurance Maladie - Risques professionnels :
delphine.sens@assurance-maladie.fr – 01 72 60 22 88

Contact presse pour l'INRS :
marieeva.planchard@inrs.fr – 01 40 44 14 40

Contact presse pour la MSA :
sene.celine@ccmsa.msa.fr – 01 41 63 72 36